

PROCÈS-VERBAL

de la 3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration
du conseil de quartier de la Cité Universitaire,
tenue le mercredi 16 mars 2022 à 19 h, par visioconférence

Étaient présent(e)s

M. Mathieu Trépanier	Président	
Mme Véronique Mercier	Vice-présidente	quitte à 21h42
Mme Vanessa Dallaire-Lagacé	Administratrice	arrivée à 20 h 10
M. Pierre Martin	Administrateur	
M. Bernard Paré	Administrateur	
M. François Payeur	Administrateur	
M. Stephan Pouleur	Administrateur	

Mme Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district électoral Saint-Louis-Sillery
M. Davis Weiser	Conseiller municipal, district électoral du Plateau

Étaient également présent(e)s

M. Dave Gagnon Pelletier	Conseiller, Service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec
Mme Marie-Julie Caya	Secrétaire de rédaction
Mme Carolyn Larouche	Directrice de division de la planification du transport
M. Sergio Marques	Ingénieur à la division de la planification du transport

Étaient absents :

M. Henri Simard	Administrateur
Mme Anaëlla Njanga Camille	Administratrice
Mme Line Marotte	Secrétaire
M. Charles Madet	Administrateur

QUORUM

Le quorum est atteint.

Outre les personnes mentionnées, 22 citoyens assistent à la rencontre.

1. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 19 h 00.

M. Mathieu Trépanier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Trépanier présente l'ordre du jour. Deux items sont ajoutés au point *Dossiers du conseil de quartier*.

L'adoption de l'ordre du jour ainsi modifié est proposée par M. Pierre Martin et secondé par M. Stephan Pouleur.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de l'assemblée 19 h 00**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour 19 h 01**
- 3. Séance d'information et d'échanges sur le cheminement d'écologues des écoles Fernand-Séguin et Notre-Dame-de-Foy 19 h 05**
- 4. Adoption du procès-verbal du 16 février 2022 20 h 00**
- 5. Période d'information des conseillers municipaux 20 h 10**
- 6. Suivis au procès-verbal 20 h 15**
- 7. Période de questions et commentaires des citoyens 20 h 30**
- 8. Planification de l'assemblée générale annuelle 20 h 50**
- 9. Dossiers du conseil de quartier 21 h 00**
 - Construction de la nouvelle école secondaire
 - Résolution pour le chemin des Quatre-Bourgeois
 - Résolution piste de ski de fond
 - Résolution amélioration de l'indice de canopée
 - Atelier Vivre en Ville
 - Pump track
 - Piano public
 - Programme de soutien à la mobilisation
 - Quartier militaire
 - Page Facebook : stratégie / statistiques
 - Nouveaux projets à développer
 - Correspondance et trésorerie 21 h 30
- 10. Correspondances et trésorerie**
- 11. Divers 21 h 40**
- 12. Levée de l'assemblée 21 h 45**

RESOLUTION 22-CA-11

Sur la proposition de M. Pierre Martin, appuyée par M. Stephan Pouleur, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

3. Séance d'information et d'échanges sur le cheminement d'écoliers des écoles Fernand-Séguin et Notre-Dame-de-Foy

Mme Carolyne Larouche et M. Sergio Marques font la présentation du projet de stratégie de sécurité routière 2020-2024, concernant le cheminement des écoliers des écoles Fernand -Séguin et Notre-Dame-de-Foy.

Pour assister à la présentation, veuillez cliquer sur [ce lien](#).

4. Adoption du procès-verbal du 16 février 2022

Aucune modification n'est demandée.

RESOLUTION 22-CA-12

Sur la proposition de M. Bernard Paré, appuyé par M. François Payeur, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 16 février 2022

Adopté à l'unanimité.

5. Période d'information des conseillers municipaux

Mme Maude Mercier-Larouche fait un retour sur la séance d'information en vue des travaux du tramway, et mentionne que l'enregistrement est disponible sur le site internet du tramway. Pour visiter le site, [cliquez ici](#).

M. David Weiser revient sur le pont d'étagement du chemin Sainte-Foy, au-dessus de l'autoroute Henri IV, concernant la piste cyclable. Malheureusement, il sera impossible d'avoir une piste cyclable à cet endroit dû à l'étroitesse du pont. Cette décision a été prise pour des raisons de sécurité.

Mme Maude Mercier-Larouche a fourni à M. Trépanier, dans les jours qui ont suivi la dernière réunion du conseil, des réponses à des questions qui avaient été soulevées lors de cette réunion tenue en février. M. Trépanier a partagé ces informations aux membres du conseil, mais suggère d'en faire mention de vive voix pour les fins du procès-verbal.

- La construction au coin de Quatre-Bourgeois et route de l'Église sera bien un bâtiment qui offrira 85 logements et un espace commercial au rez-de-chaussée ;
- Quant à l'absence de décorations de Noël sur la route de l'église en 2021-2022, un budget spécial avait été émis pour 2020-2021 en raison de la pandémie, budget qui n'a pas été renouvelé cette année, mais la ville a pris bonne note de l'intérêt pour un retour de décorations Noël prochain ;
- Quant à la coupe des arbres atteints par l'agrile du frêne au Boisé Saint-Denys, il est mentionné que le Service de la division de la Foresterie Urbaine a installé des affiches pour expliquer le contexte particulier de la situation.

6. Suivis au procès-verbal

M. Pouleur souhaite faire un suivi concernant la question du diamètre des arbres plantés. Mme Mercier-Larouche précise que les arbres plantés ont un diamètre minimal de 40 à 60 centimètres, à 30 centimètres du sol. M. Pouleur mentionne que pour que la Ville classe un arbre coupé comme étant un à remplacer, il doit avoir un minimum de 10 centimètres de diamètre à 1,3m du sol. Il se dit inquiet de la façon dont la Ville informe les citoyens quant aux coupes et plantations d'arbres. Mme Mercier-Larouche fera la demande d'information complémentaire et assurera un suivi pour le prochain conseil de quartier.

Mme Véronique Mercier fait un retour sur les arbres qui ont été coupés en lien avec le projet du tramway sur Hochelaga. Elle demande si le ratio de 20 arbres plantés par arbre coupé sera respecté. Il est rappelé que 372 ou 377 arbres ont été abattus pour permettre l'élargissement de la voie. Mme Mercier-Larouche confirme qu'il est certain que le ratio sera respecté et que, de plus, les arbres plantés en remplacement seront dans le même district que ceux qui ont été coupés. Ils en profiteront pour améliorer la biodiversité et rehausser l'indice de canopée, qui avait diminué dans certains secteurs.

M. Trépanier effectue un suivi sur la requalification du chemin des Quatre-Bourgeois. Il demande aux conseillers municipaux s'ils ont des détails concernant les éventuelles consultations prévues pour la *Vision de la mobilité active*. Mme Diane Boudreault, ancienne présidente du conseil, confirme qu'un mémoire avait été déposé et qu'aucune consultation n'en avait résulté. La résolution en lien avec la requalification du chemin des quatre-Bourgeois a été transmise à la Ville à la suite de la réunion du 16 février et la réponse de *La Division du service de la planification de l'aménagement* indique que le conseil de quartier serait consulté. M. Trépanier se demande à quel moment aura lieu cette consultation. Mme Mercier-Larouche et M. Gagnon-Pelletier indiquent ignorer les échéanciers de ces activités, mais que les consultations avaient été menées dans le cadre de l'élaboration de la Vision. Les consultations préliminaires mènent généralement au dépôt d'une proposition de vision, laquelle fait ensuite l'objet d'autres activités de consultation.

Toujours en lien avec la requalification du chemin des Quatre-Bourgeois, M. Trépanier poursuit en avisant qu'il a bien contacté le 311 afin de savoir quels sont les projets de travaux. La Ville lui a indiqué que la priorité serait accordée aux chaussées désuètes ainsi qu'aux infrastructures souterraines et qu'à court terme, ces travaux ne visaient que l'entretien de la chaussée (planage et pavage) entre la route de l'Église et l'autoroute Robert-Bourassa. Ce qui l'amène à questionner les conseillers. M. David Weiser prend la parole pour dire qu'il prend en considération le sujet, mais qu'il doute fort qu'il puisse prioriser des requalifications.

Par ailleurs, Mme Véronique Mercier mentionne qu'il sera important de prioriser la sécurité des piétons et des cyclistes en lien avec la station de tramway, étant donné qu'un arrêt est prévu sur l'avenue Roland Beaudin. Mme Mercier-Larouche en prend bonne note.

7. Période de questions et commentaires des citoyens

M. Paré exprime sa déception quant à la vision de la requalification du chemin des Quatre-Bourgeois. Il aimerait que les planificateurs écoutent davantage les citoyens et n'imposent pas des décisions prises d'avance, comme il en a eu l'impression avec le chemin Sainte-Foy.

Mme Boudreault aborde le sujet de l'intersection de la route de l'Église et du chemin Sainte-Foy. Elle trouve décevant que cela n'ait pas été refait avec les derniers travaux, car cela fait longtemps qu'une

résolution existe à ce sujet. Elle revient sur l'impossibilité de faire passer des vélos sur le pont d'étagement et aimerait qu'une solution soit trouvée.

M. Weiser revient sur les points de M. Paré et de Mme Boudreault. Il confirme qu'il a l'intention de consulter. Concernant l'état de la chaussée, il souhaite que les attentes soient réalistes.

M. Gagnon-Pelletier tente de rassurer M. Paré. Il explique la façon de fonctionner des services de la Ville et confirme que les citoyens ont bien été consultés pour le chemin Sainte-Foy.

Ayant constaté la publication du plan quinquennal à la lecture du Bulletin municipal, M. Martin se demande s'il est possible que d'autres projets y soient ajoutés. M. Weiser répond que les plans peuvent être modifiés.

8. Planification de l'assemblée générale annuelle (20 avril)

M. Dave Gagnon-Pelletier invite les personnes présentes à poser leurs candidatures et explique la démarche.

Pour accéder à la page Internet de sélection des administrateurs des conseils de quartier, [cliquer ici](#).

M. Paré confirme qu'il a déjà posé sa candidature pour l'élection.

M. Trépanier se demande si les dépliants seront distribués dans toutes les maisons du quartier. M. Gagnon-Pelletier répond que c'est ce qu'il souhaite et ce qu'on tentera de faire, mais que c'est complexe dû aux routes postales.

9. Dossier du conseil de quartier

• Construction de la nouvelle école secondaire

Mme Vanessa Dallaire-Lagacé se demande ce qui est planifié, comme c'est un gros projet. Elle se demande à quoi il faut s'attendre pour le bruit, la circulation automobile, les échéanciers... M. Paré intervient et mentionne qu'il est encore très prématuré de parler de l'école, la zone prônant un usage « parc ». Rien n'est décidé encore. Une consultation serait à prévoir au changement de zonage au PPU. M. Trépanier informe les administrateurs qu'une rencontre est prochainement prévue avec Stephen Burke, président de la commission scolaire Central Quebec. Il reviendra sur le sujet à la suite de cette rencontre et pourra répondre à toutes les questions.

• Résolution 22-CA-13 Planage et resurfaçage d'un tronçon du chemin des Quatre-Bourgeois

Une résolution est proposée :

Considérant la détérioration avancée de la chaussée sur le tronçon du chemin Quatre-Bourgeois situé entre la route De l'Église et la route Du Vallon;

Considérant le drainage grandement déficient côté sud du tronçon, causé tout particulièrement par la présence de roulières;

Considérant également que sur ce tronçon, le drainage ne se fait pas à l'aide de grilles de rue;

Considérant qu'il n'y a rien de prévu au budget à court terme pour le planage et le resurfaçage de cette artère très passante;

Considérant que la présence de roulières, additionné au manque de civisme de plusieurs utilisateurs de la chaussée, y compris les autobus du RTC, rendent périlleux le transit des piétons sur le trottoir côté sud;

Il est résolu de demander à la ville d'effectuer dès cet été, le planage et le resurfaçage d'une bande d'un mètre cinquante (1.5m) le long du tronçon situé entre la rue Mainguy et la route du Vallon.

Cette résolution tient compte de l'urgence de ce dossier et conséquemment nous nous restreignons à demander qu'un planage partiel et non sur toute la largeur du tronçon. De cette façon, cette opération pourra être considérée comme une « réparation d'urgence » au même titre qu'un bris d'aqueduc soudain.

Par cette résolution, nous demandons également à ce que la Ville envisage le planage/resurfaçage à moyen terme de toute la surface compte-tenu de l'usure prématurée causée par le passage de camions poids lourds (plusieurs constructions).

Sur la proposition de M. Paré, appuyé par M. Payeur, il est résolu d'adopter la résolution.

Adoptée à l'unanimité.

- **Atelier Vivre en Ville**

Messieurs Trépanier et Paré proposent de déterminer la date du prochain atelier à la suite de l'AGA, puisque de nouveaux administrateurs seront désignés

- **Pump track**

Pas de nouveau développement.

- **Piano public**

M. Martin avise que la demande de subvention est faite et qu'un budget d'environ 4 000\$ sera accordé. Cela servira à engager des pianistes et organiser des soirées d'animation. Le projet suit son cours et un événement de dévoilement sera planifié (un BBQ public est envisagé). M. Martin attend la réponse de la Ville quant à savoir si un permis pour le bruit sera nécessaire. Plus de détails seront prochainement fournis.

- **Programme de soutien à la mobilisation**

M. Trépanier informe les membres que la subvention est accordée (à la lumière des informations obtenues de Mme Larouche lors de la séance d'information sur les cheminements scolaires) et propose à Mme Dallaire-Lagacé de travailler avec elle sur le graphisme du projet des affiches. Mme Dallaire-Lagacé informe qu'elle a discuté avec la personne en charge au Cégep de Sainte-Foy et que le projet est encore trop flou pour pouvoir faire affaire avec les étudiants. M. Paré propose une rencontre afin de faire ressortir des idées et de trouver quelque chose qui aura de l'impact. M. Payeur appuie ses collègues.

- **Quartier militaire**

M. Trépanier fait un retour sur les courriels qu'il a envoyés au mois de février et pour lesquels il a eu peu de retour, à l'exception de Wendake. Une rencontre avait été prévue, mais elle a été reportée à la fin avril. M. Payer recommande d'envoyer les lettres en format papier, et pas seulement en courriel.

- **Page Facebook : stratégie / statistiques**

Il est proposé par M. Trépanier de publier en plusieurs étapes, les résolutions prises aujourd'hui. Aucune publicité pour les candidats ne sera autorisée en vue des élections.

- **Nouveaux projets à développer**

Ce point est repoussé à la prochaine rencontre.

- **Résolution piste de ski de fond**

M. Martin fait la lecture du projet de résolution. Une discussion s'ensuit relativement à l'opportunité de favoriser le ski de fond au vélo pendant la période hivernale et sur la possibilité d'allonger la piste. La résolution est tout de même présentée :

Résolution 22-CA-14 : demande de création d'une piste de ski de fond urbaine dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-rouge

- Considérant que l'administration actuelle veut mettre en place des solutions pour favoriser une population active et sportive;
- Considérant que nous avons besoin d'un quartier fort, vivant et accueillant;
- Considérant que la nouvelle administration met la créativité de l'avant comme valeur fondamentale;
- Considérant que des investissements sont prévus dans les infrastructures sportives de proximité ;
- Considérant qu'il est possible de tirer profit de la configuration urbaine imposée par le chemin ferroviaire qui longe la limite nord du quartier ;
- Considérant que la ville gagne à mettre de l'avant des installations hivernales qui font en sorte que Québec se positionne comme destination nordique et touristique de choix ;

Il est résolu par le conseil de quartier de la Cité-Universitaire de demander à la ville de faire une conversion saisonnière de la piste cyclable en bordure du boulevard du Versant Nord en une piste de ski de fond de 6km.

En plus des bienfaits dans notre quartier, nous croyons que cet aménagement représenterait une excellente carte de visite pour une ville nordique telle que Québec.

Sur la proposition de M. Martin, appuyée par Mme Mercier, il est résolu d'adopter la résolution.

Adopté l'unanimité.

M. Martin entrera en communication avec les membres du conseil de la pointe Sainte-Foy et de la Table Vélo pour les informer et pour enrichir la résolution.

- **Résolution sur la canopée**

Résolution 22-CA-15 : pour améliorer l'indice de canopée dans le quartier de la Cité-Universitaire

- Considérant que l'indice de canopée recule dans la Cité Universitaire;
- Considérant qu'il s'agit d'une priorité pour la Ville de Québec et pour ses citoyens;
- Considérant que 372 arbres ont été coupés pour l'élargissement du boulevard Hochelaga dans le cadre du projet de tramway;
- Considérant que 210 arbres ont été coupés récemment dans le Boisé St-Denys pour lutter contre l'agrile du frêne;
- Considérant que le quartier est en densification et que chaque projet immobilier entraîne des coupes d'arbres matures, ce qui ne fera qu'accentuer le recul de la canopée si rien n'est fait;
- Considérant que le quartier est entouré d'autoroutes qui nuisent à la qualité de l'air que les résidents respirent, et que la présence d'arbres a pour effet de réduire la pollution atmosphérique;
- Considérant que les centres commerciaux, les stationnements et le boulevard Hochelaga élargi constituent un grand îlot de chaleur et que les arbres permettent de résorber et limiter le relâchement de la chaleur, tout en créant des espaces ombragés;
- Considérant que, malgré l'absence d'emprise, la Ville de Québec a des ententes qui lui ont permis de planter des arbres publics dans les quartiers adjacents (Saint-Sacrement, Montcalm);

Il est résolu de demander à la Ville de Québec que chaque arbre coupé pour l'élargissement du boulevard Hochelaga dans la Cité Universitaire soit compensé par 20 arbres plantés, comme promis pour l'ensemble du projet de tramway;

Il est résolu de demander à la Ville de Québec de prévoir une plantation massive d'arbres dans les projets de requalification à venir des chemins Sainte-Foy et des Quatre-Bourgeois, dans le quartier de la Cité Universitaire;

Il est résolu de demander à la Ville de Québec de travailler avec le gouvernement du Québec afin que des arbres soient plantés sur l'emprise du Ministère des Transports en bordure des autoroutes.

Sur la proposition de Mme.Mercier, appuyée par M. Paré, il est résolu d'adopter la résolution.

Adopté à l'unanimité.

10. Correspondance et trésorerie

RÉSOLUTION 22-CA-16

Un montant de 100\$ sera accordé à Mme Marie-Julie Caya pour la rédaction du procès-verbal du 16 mars 2022.

Sur la proposition de M. Trépanier, appuyé par Mme Dallaire-Lagacé, il est résolu d'adopter la résolution.

M. Payeur suggère une nouvelle façon de rémunérer les services de rédaction à 25 \$ de la demi-heure.

M. Pelletier va s'informer sur les pratiques des autres comités

11. Divers

Aucun point à ajouter.

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 57.